



Ordre des infirmières
et infirmiers auxiliaires
du Québec

AVIS DE RADIATION (21-24-0056)

Prenez avis que le 10 octobre 2024, le Conseil de discipline de l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec, a imposé à **Thai Ngoc Quyen Nguyen**, exerçant la profession d'infirmière auxiliaire dans la région de Laval, une période de radiation temporaire de trois (3) mois sous l'unique chef de la plainte portée contre elle.

Mme Thai Ngoc Quyen Nguyen a été déclarée coupable de l'infraction suivante :

Entre le ou vers le mois de septembre 2021 et le ou vers le mois de juin 2024, à la Polyclinique St-Martin située au 203-1435 boulevard Saint-Martin Ouest à Laval, a consulté sans autorisation et/ou sans justification professionnelle le Dossier Santé Québec de plusieurs usagers;

Mme Thai Ngoc Quyen Nguyen est donc radiée temporairement du Tableau de l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec, pour une période de trois (3) mois, du 19 novembre 2024 au 19 février 2025.

Cet avis est publié en vertu de l'article 180 du *Code des professions*.

Montréal, ce 19 novembre 2024.

Me Caroline Leblanc
Secrétaire du Conseil de discipline de l'OIIAQ